



Restaurant rural en site non urbanisé

Par Julia23

Bonjour, je vous écris suite à un problème que rencontre mon père.

Mon père étant éleveur et retraité, il souhaite ouvrir une ferme auberge.

Cependant, il voudrais localisé sa ferme auberge en zone de montagne vers les Alpes. Suite à un entretien avec la Mairie, il as appris que ce terrain était non urbanisé selon le PLU de cette commune. Malgré qu'il soit situé près d'un sentier de randonnées très fréquenté.

Mon père s'interroge alors sur la possibilité d'implanté son restaurant en site non urbanisé.

Merci, Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Seule la mairie peut autoriser une installation de restaurant qui devra être conforme au PLU et respecter les normes pour un tel établissement.